

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DILT 14** Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, bd Morland (4e) - Convention - Autorisation.

**M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Colombe BROSSSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association "13 Novembre Fraternité et Vérité" ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1<sup>re</sup> Commission, et par Madame Colombe BROSSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention avec l'association 13 Novembre Fraternité et Vérité, dont le texte est joint en annexe, portant modifications à la convention d'occupation de locaux dans l'ensemble immobilier 17, boulevard Morland (4<sup>ème</sup>).

Article 2 : Les recettes correspondantes seront inscrites à la fonction 020, chapitre 75, nature 752 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2017 et suivants).

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

**Anne HIDALGO**